Janvier 2017

Laboratoire d'aide à la création de « comités consultatifs »

(L2143_2 code général des collectivités locales »

laboratoire-citoyen.fr

(inscrivez vous)

Article L2143-2

- Modifié par Loi 2002-276 2002-02-27 art. 1 I, 2 jorf 28 février 2002
  - Modifié par Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 1
  - Modifié par Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 2

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

1 Les initiateurs de « comités consultatifs »

- Soit un groupe porteur d'un projet dans sa commune ou son quartier, dépose une demande de création à la mairie

- Soit un désir du maire de faire participer les citoyens à la conception et à la réalisation de projets

2 Quelques exemples de projets

C 'est l'occasion pour de nombreuses associations de légaliser une choix d'actions parcellaires relevant de leur raison d être .

.Créer des liens sociaux, maison de la citoyenneté, des leiux de vie divers
. Participer à l'éducation des jeunes, chantiers, formation insertion technologie
. Transports et piétons, vélos, déplacement des handicapés
.Urbanisme, centres bourgs
. Activités, et profiter des compétences dans la commune,
.Usage de biens communs
. Lieux de formation à l'artisanat
.Lieux d'échanges de compétences, de savoir faire sur le modèle des Sels
. Faciliter l'établissement de circuits courts.
.habitat, eco habitat
.tout ce qui relève de la coopération, collectifs variés
.Tout ce qui concoure à la culture et aux festivités
..Tout ce qui a trait à la permaculture, la biodiversité
.L' insertion , l 'emploi , l intégration d'immigrés
Maintien du commerce dans les localités, circuits courts
.Déchets
.Alimentation

C'est l'occasion pour les maires d'associer les habitants aux grands projets

Eau
Energie
Tourisme, mutualisation avec d'autres maires du pays ,activités diverses
Nouvelles technologies
Sécurité
Mutualisation de maires au sein de l'agglomération
Aboutir à des réalisations avec l'aide de la région
Dans certains cas monnaie locale
Parts à imposer à la grande distribution, produits « locavaurs »
Rencontre des intérêts des agriculteurs , de la distribution et de l'artisanat et des commerces locaux

En répertoriant tout ce qui de compétences laissées au maire, la disposition comité consultatif peut ancrer de nouveaux comportements citoyens

Les avantages

Dépôt à la mairie de chartres d'un projet sous la forme d'un « comité consultatif citoyens » (L2143_2 code général des collectivités locales »

Ou délibération du conseil municipal décidant de la création d'un comité consultatif.

Ce comité créé devient une personne morale (sans être une association, mouvement)le temps de la réalisation d'un projet.
Il a les listes de tous les électeurs
Il est écouté du maire. qui participe aux réunions de travail
Il a des salles de réunions
Il dispose d'un appui logistique dont dispose la mairie
Une méthodologie de travail minimum

L'expérience montre qu'une fois qu'un « comité consultatif est créé, et diffusé, une fraction de la population se manifeste ? Le processus n 'est pas immédiat, il s'inscrit dans le temps.

LABORATOIRE DE CREATION DE COMITES CONSULTATIFS CITOYENS

Notre Ethique

Nous sommes un laboratoire expérimental, sociocratique, qui, à partir de l'étude et propositions des participants de l'Atelier citoyens (La parole citoyenne : cfre dossier 30 AOUT)

Construit de bas en haut à l 'écoute des citoyens, et fait connaître à plusieurs strates de l'opinion publique

RAISON D'ÊTRE

Nous ne sommes pas dépendants d'aucun parti politique - politicienne,
D'aucun intérêt financier ou de carrière personnelle, nous n'interférons avec l'identité et les actions du réseau d'associations dont des membres travaillent avec nous

Nous ne sommes pas une association, un mouvement, un syndicat, etc.
Et nous prenons acte de leurs actions spécifiques.

Mais nous sensibilisons à un rapprochement des élus démocratiques de leurs concitoyens pour recréer un Ordre Politique (concept philosophique) correspondant aux attentes des citoyens.

Nous travaillons librement pour

Promouvoir et faire en sorte que
La Parole des Citoyens sur un plan local soit écoutée des élus.
Et que le citoyen reprenne sa place dans la CITE

Autre source d'information les communes citoyennes

Sur ce type d'action citoynne sur toute la France

Communes-citoyennes.fr